

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mardi 14 novembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE.

Était absente excusée : Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS, François REPEL, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20231120-3 : RH_ORGANISATION DES SERVICES_ORGANIGRAMME

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération n°20230516-6 du 16 mai 2023 approuvant l'organigramme actuel,
Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 19 septembre 2023,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 11 octobre 2023 avec 2 voix défavorables, 1 abstention et 1 voix favorable,

Monsieur le Président rappelle que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il est voué à changer et doit être mis à jour régulièrement. L'organigramme est utile pour présenter en interne (aux agents) comme en externe (partenaires, administrés) l'organisation de la structure.

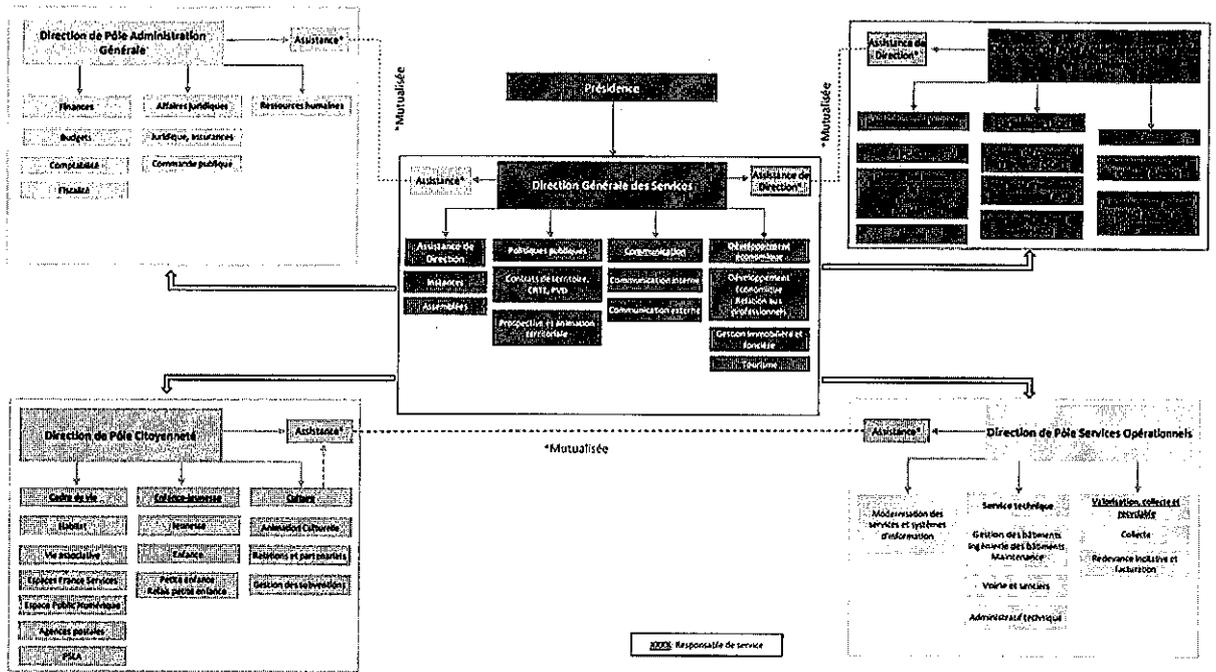
Monsieur le Président précise qu'afin d'assurer le fonctionnement des directions et des services en tenant compte des évolutions tant sur le plan stratégique que fonctionnel, il convient de mettre à jour l'organigramme à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Communautaire est invité à approuver les modifications de l'organigramme comme ci-après :

- La suppression du Pôle Ressources et Technique suite au départ de la directrice de pôle et au redéploiement des différents services au sein des autres directions.
- La remise en place d'une direction de Pôle Citoyenneté assurant le pilotage des services Cadre de Vie, Enfance-Jeunesse et Culture.
- L'intégration du service Ressources Humaines au sein du Pôle Administration Générale et le basculement du service Politiques Publiques au sein de la Direction Générale des Services.
- La création d'un Pôle Services Opérationnels assurant le pilotage des services Valorisation, collecte et recyclable, modernisation des services et systèmes d'information et service technique. La direction du pôle assurera l'encadrement direct de l'équipe du service technique permettant ainsi la suppression du poste de responsable du service technique au profit d'un poste de technicien(ne) voirie.
- La création d'un Pôle Aménagement Durable du Territoire en remplacement du Pôle Environnement et Ecologie incluant les services Développement Durable, Urbanisme-SCoT et Eau et Assainissement (collectif et non collectif) en prévision du transfert obligatoire de la compétence au 1^{er} janvier 2026.
- La suppression du Pôle Aménagement du Territoire, intégré à la Direction Générale des Services, suite au basculement du service Urbanisme-SCoT. La Direction Générale des Services sera désormais composée des services Développement Economique, Communication, Politiques Publiques et sera chargée des instances et assemblées.

Monsieur le Président indique que pour veiller à la maîtrise de la masse salariale au travers d'une gestion des emplois et des compétences adaptées aux besoins de la collectivité, il est proposé de mutualiser les postes d'assistantat de pôle et de direction entre les différents pôles de la structure.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 19 septembre 2023 et l'avis du Comité Social Territorial, il est proposé de modifier l'organigramme comme suit :



L'organigramme de la structure est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE MODIFIER** l'organigramme de la structure comme proposé ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
 Annick SOLIER

Le Président,
 Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20231120-20231120-3_DEL-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023

Accusé de réception en préfecture
 014-200069524-20231120-20231120-3_DE-AR
 Date de télétransmission : 30/11/2023
 Date de réception préfecture : 30/11/2023

